

Le Travailleur rural : bulletin
trimestriel de la Fédération
des syndicats de cultivateurs
de la région de Moulins / [...]

Fédération des syndicats de cultivateurs de la région de Moulins.
Le Travailleur rural : bulletin trimestriel de la Fédération des
syndicats de cultivateurs de la région de Moulins / secrétaire de
rédaction Emile Guillaumin. 1906-1911.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

Le Travailleur Rural

Bulletin trimestriel de la Fédération des Syndicats de Cultivateurs
de la région de Moulins

PARAISANT EN MARS, JUIN, SEPTEMBRE & DÉCEMBRE

ABONNEMENTS :

Pour les Syndiqués
0 fr. 60

Pour les non Syndiqués
1 franc.

Prix du Numéro : 0 fr. 25

Les Abonnements se font pour un An et partent du Numéro de Mars

Adresser tout ce qui concerne le Bulletin à Émile GUILLAUMIN
Secrétaire de Rédaction, à Ygrande (Allier)

Les Manuscrits ne sont pas rendus

SOMMAIRE :

Procès-verbaux des dernières réunions de la Fédération.

L'Enquête de la Fédération : Réponses.

Commentaires

E. GUILLAUMIN.

La Situation économique des Cultivateurs à Bourbon...

M. BERNARD.

Echos.

Le Marché n'est pas libre entre propriétaires et métayers.

J. PONTET.

COUVERTURE : Petite correspondance. Avis. Echos parlementaires. Fragments du discours de M. le Professeur Berteaux.

Petite Correspondance

Un domestique, à B. — Oui, on peut tout dire, mais encore faut-il y mettre des formes... Les faits que vous relatez ne sont pas sans intérêt et vous les narrez de façon très amusante, mais avec un peu trop d'esprit gaulois... De plus, vous gardez l'anonymat, et dès l'origine, nous avons eu pour principe au *Rural*, de ne publier aucune copie dont l'auteur n'aurait pas assez de confiance en nous pour se faire connaître. Ce principe, nous entendons le maintenir. Il ne tient donc qu'à vous que votre récit soit utilisé, soit au bulletin sous forme d'écho, soit ailleurs pour servir de thème à un article.

E. G., à V. — De grâce, abandonnez ce style diffus, prétentieux, pompeux... et pompier. Achetez donc un livre de Jules Renard, *Ragotte* par exemple (1 fr. 35, dans toutes les librairies ou chez Fayard, 20, rue du Saint-Gothard, Paris. Vous verrez-là comment on écrit admirablement dans le style le plus simple et le plus clair.. Et vous tâcherez, non d'imiter, mais de vous rapprocher de ce style-là...

AVIS

Deux articles nous sont parvenus sur le même sujet : l'un ayant pour titre « Réflexions sur les Elections », l'autre « Le Parlementarisme jugé par un Métayer ». Ils n'ont pu trouver place dans ce numéro. Mais nous les publierons dans le numéro de Septembre. Si d'autres Camarades tiennent à donner, d'ici là, leur avis sur ce thème, leurs réponses seront accueillies. Et ce sera encore une sorte d'enquête.

* * *

Pour tous renseignements touchant la création et le fonctionnement des Syndicats de Cultivateurs, s'adresser au camarade Michel Bernard, secrétaire de la Fédération, à Bourbon-l'Archambault.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Dans le domaine de l'agriculture, où le parti républicain, a déjà accompli tant de progrès au profit des petits cultivateurs, des réformes nouvelles s'imposent pour permettre aux salariés d'améliorer et d'élever progressivement leur condition, et de passer légalement du régime du salariat à celui de la propriété.

(Extrait de la récente déclaration ministérielle de M. Briand, président du Conseil. Pas tout à fait cinq lignes — qui d'ailleurs ne veulent rien dire — sur un document de plus de cinq colonnes. Le gouvernement a des vues très nettes sur la question rurale !

Au cours de la séance de la Chambre du lundi 13 juin, le citoyen Bizon, parlant de la question agraire en Bourbonnais, montrait le rôle néfaste des fermiers généraux. Un député royaliste, nommé Delahaye, qui possède un château quelque part dans la région, a jugé bon de l'interrompre :

— Vous vous battez contre des moulins à vent... Des fermiers généraux, il n'y en a **PAS QUINZE** dans l'Allier...

Pour de la bonne foi, c'est de la bonne foi...

Fédération des Syndicats des Travailleurs de Terre

*Procès-verbaux des réunions tenues à l'Hôtel de Ville
de Moulins le 25 mars 1910.*

La séance du matin s'ouvre à neuf heures. Sont représentés les syndicats ou sections de : Bourbon-l'Archambault, Ygrande, Genetines, Lusigny, Besson, Meillard, Bresnay, Coulandon, Vaumas, Bessay, Jaligny, Treteau, Mercy, Bressolles, Tronget, Rocles, Monétay-sur-Allier, Thiel, Doyet, Saligny, Chemilly.

Excusés : Lafeline, Cressanges, Droiturier, Couleuvre, Saint-Léon, Saint-Prix, Saint-Gerand-de-Vaux.

Absents sans excuses : Thionne, Châtelus, Neuilly-le-Réal, Toulon, Le Breuil.

On perçoit les cotisations. Puis le trésorier expose la situation financière. Il en résulte que l'avoir total de la Fédération est à ce jour de 747 fr. 30.

Guillaumin indique ensuite la situation financière du *Travailleur Rural*. Les recettes, au cours de l'année 1909, se sont élevées à 930 fr. 15, les dépenses à 697 fr. 45. Il y a donc un excédent de recettes de 230 fr. 70.

Sont déclarés démissionnaires les syndicats de Lapalisse et de Saint-Ennemond qui n'ont pas payé leurs cotisations ni donné signe de vie depuis deux ans.

Le président de la Coopérative de consommation *La Famille*, Impasse Berthelot, près la nouvelle poste, à Moulins, a fait savoir qu'il serait heureux de recevoir des syndicats avoisinant Moulins, les noms et adresses de leurs adhérents afin de leur communiquer le prix-courant des marchandises. Le secrétaire général engage les syndicats intéressés à lui donner satisfaction et à engager leurs adhérents à entrer en relation avec la Coopérative. Saulnier, de Lusigny, déclare qu'il se sert depuis plusieurs mois à la *Famille* et qu'il est entièrement satisfait, tant au point de vue de la qualité des marchandises qu'au point de vue des prix.

Loiseau, de Tronget, fait l'éloge de la coopération qui lui semble l'un des meilleurs moyens d'émancipation ouvrière — et il se déclare disposé à tenter la création d'une Coopérative dans sa commune.

Bernard rappelle les bons résultats que donnent les achats d'engrais en commun. La Fédération a pu acheter ces temps-ci un wagon de nitrate de soude à d'excellentes conditions. Il engage les délégués à faire le plus de propagande possible dans leurs groupes pour amener les adhérents à la pratique des achats collectifs.

Il rappelle aussi que la Fédération se charge de procurer à des prix inférieurs de 30 à 50 % à ceux du commerce, toutes pièces de rechange pour faucheuses. Mais les commandes doivent être transmises au moins deux mois d'avance.

Bernard donne ensuite lecture de quelques passages du manuscrit qu'il a préparé cet hiver en exécution de l'engagement pris à la

réunion de septembre, manuscrit destiné à être édité en brochure de propagande.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

La séance du soir s'ouvre à 2 heures. Poursuivant l'ordre du jour, on aborde la question des maisons insalubres. Bernard donne lecture d'une lettre qu'il a cru devoir adresser à MM. Roblin et Régnier, députés, et des réponses de ces derniers.

De ces réponses il résulte qu'il convient d'abord de signaler au maire l'état du logement. Le maire doit réunir la commission sanitaire. S'il ne fait pas le nécessaire, c'est au Préfet que les réclamations doivent être adressées.

La plupart des délégués reconnaissent qu'il y aurait lieu de faire ces démarches pour nombre d'habitations ; mais ils prévoient cependant de nombreuses difficultés qui rendent en fait la mesure presque inapplicable :

1° Les intéressés ne voudront pas réclamer eux-mêmes et ne désireront pas non plus qu'on réclame pour eux, pressentant que toute démarche de ce genre leur vaudra un congé à la Saint-Martin suivante.

2° La majeure partie des membres des commissions sanitaires ou des conseils d'hygiène départementaux sont des propriétaires ou de hauts fonctionnaires et par conséquent sont enclins à l'indulgence vis-à-vis des propriétaires visés.

3° Le paragraphe ci-dessous rend l'article 12 de la loi du 15 février 1902 facile à interpréter d'une façon fantaisiste : « *Lorsqu'un immeuble... est dangereux pour la santé des occupants ou des voisins, etc...* ». Il est bien rare qu'un bâtiment manquant d'air ou de lumière ou ayant un plancher percé soit reconnu « dangereux » ; il faudrait des cas excessivement graves pour faire agir ces Commissions.

Un délégué résume ainsi l'impression générale :

— Ah ! si les syndicats étaient assez forts, assez unis, comme il serait facile d'arriver à un résultat sans l'intervention des commissions officielles ! Il suffirait de n'accepter, en entrant dans une ferme, que des bâtiments sains et spacieux et les propriétaires seraient bien forcés de se décider aux réparations nécessaires.

Bernard insiste néanmoins pour qu'on essaie d'user de la loi de 1902 ; il promet de faire son possible pour arriver à tenter une expérience à Bourbon ; et, à la réunion de septembre, il rendra compte du résultat obtenu. Si ce résultat est satisfaisant, des expériences semblables pourront être tentées par ailleurs ; dans le cas contraire, on avisera...

M. Caumartin, conseiller municipal de Moulins, présent à la séance, demande la parole et explique que la Compagnie P.-L.-M. se dispose à faire de grands travaux à la gare de cette ville, notamment à changer les quais d'embarquement pour le bétail. Il rappelle les inconvénients nombreux qui résultent de la traversée de la ville

pour aller du foirail à la gare et dit que, les cultivateurs étant les premiers intéressés, les syndicats, la Fédération, devraient envoyer des vœux énergiques au Ministère pour demander que les quais d'embarquement soient établis à proximité du foirail sur les bords de l'Allier, entre le cours de Bercy et la rue des Pêcheurs.

Ce quai pourrait être relié facilement à la gare.

M. Caumartin ajoute que plusieurs de ses collègues et lui-même ont déposé au Conseil municipal un vœu en ce sens, vœu actuellement à l'étude, et qu'il ne désespère pas de voir la Chambre de Commerce, voire la Société d'Agriculture, agir dans le même sens. S'il en est ainsi le projet a chance d'aboutir, car le Ministère des Travaux publics obligerait la Compagnie à tenir compte de ces multiples *desirata*.

L'assemblée est unanime à reconnaître l'intérêt d'un tel projet. Et elle approuve la proposition du secrétaire général tendant à ce que la Fédération envoie un vœu très énergique que viendraient appuyer des vœux identiques émanant de chaque syndicat.

À l'unanimité Bernard est maintenu dans ses fonctions de secrétaire général et Pontet dans celles de trésorier.

La séance est ensuite levée.

— x —

Comme suite à la discussion de la Fédération sur les logements insalubres, nous croyons utile de publier ici les articles du Code rural, ayant trait aux réparations locatives.

Les réparations locatives font l'objet des art. 1.754 et 1.755 du Code civil ainsi conçus :

Art. 1754. — Les réparations locatives ou de menu entretien dont le locataire est tenu, s'il n'y a clause contraire, sont celles désignées comme telles par l'usage des lieux, et entre autres, les réparations à faire : — aux âtres, contre-cœurs, chambranles et tablettes des cheminées ; — au récrépiement du bas des murailles des appartements et autres lieux d'habitation, à la hauteur d'un mètre ; — aux pavés et carreaux des chambres, lorsqu'il y en a seulement quelques-uns de cassés ; — aux vitres, à moins qu'elles ne soient cassées par la grêle ou autres accidents extraordinaires et de force-majeure, dont le locataire ne peut être tenu ; — aux portes, croisées, planches de cloison ou de fermeture de boutiques, gonds, targettes et serrures.

Art. 1755. — Aucune des réparations réputées locatives n'est à la charge des locataires quand elles ne sont occasionnées que par vétusté ou force majeure.

... *Le preneur qui n'a pas, au cours du bail, exécuté les réparations qui sont à sa charge peut les effectuer à l'expiration du bail, sauf à payer des dommages-intérêts pour retard. De son côté le bailleur ne peut exiger l'exécution matérielle des réparations par le preneur, si celui-ci s'y refuse, parce que toute obligation de faire se résout en dommages-intérêts, à défaut d'exécution.*

Ces dommages-intérêts doivent représenter la valeur des réparations (Art. 1142 Code civil).

Art. 1756. — Le curement des puits et celui des fosses d'aisances sont à la charge du bailleur, s'il n'y a clause contraire.

Il n'en est pas de même des fossés et des mares, leur entretien et curage sont à la charge du locataire.

Extrait du Code Rural, par H. WATRIN.

L'ENQUÊTE DE LA FÉDÉRATION

Réponses et Commentaires

L'enquête faite cet hiver auprès des syndicats n'aura pas été vaine ; une douzaine d'organisations, par l'organe de leur président ou de leur secrétaire, ont répondu au questionnaire envoyé, et toutes les réponses, même les plus concises, offrent de l'intérêt. Nous allons, en suivant l'ordre des questions, voir la réponse faite par les uns et par les autres.

La question : « *Quelle est votre situation présente ?* » a donné lieu à une petite confusion. Certains ont cru qu'elle visait la situation du syndicat, alors qu'elle entendait parler de la situation en général. Nous ajoutons simplement aux réponses de la sixième question les opinions exprimées par les camarades qui se sont ainsi fourvoyés :

« Notre situation est toujours la même qu'il y a cent ans », écrit-on de Chemilly.

« Pas agréable », répond Droiturier.

« Médiocre », appuie Coulandon.

« Mauvaise », affirme Jaligny.

« Toujours la même, déclare Bresnay, tant au point de vue moral qu'au point de vue financier, c'est-à-dire travailler dur et tard et ne jamais voir d'argent. »

Meillard est un peu moins pessimiste :

« Notre situation présente, si elle est meilleure qu'il y a quelques années, est encore loin d'être brillante. »

Vaumas est plus explicite :

« Situation précaire, sans être tout à fait misérable, pour les métayers et petits fermiers, bonne pour les domestiques, lamentable pour les ouvriers agricoles ».

Et Tronget détaille mieux encore :

« La situation des métayers de Tronget est à peu près la suivante : trois métayers de M. M... ont des conditions meilleures que n'en demande le bail de la Fédération ; la moitié des autres paient 6 à 7 francs d'impôt

colonique à l'hectare, les autres environ 10 francs. Il y en a aussi dont on ignore absolument les conditions.

« La plupart des métayers ont des avances.

« Neuf grands domaines sont exploités par des fermiers cultivants qui paient de 65 à 75 francs l'hectare. Tous ont des avances.

« Les petits fermiers au-dessous de 20 hectares paient fort cher — de 85 à 110 francs l'hectare suivant les cas — et ont en général moins d'aisance que les précédents. »

2^{me} Question : *Quels sont les maux dont vous souffrez ? Décrivez si possible leurs causes et les remèdes à y appliquer.*

« Les maux dont nous souffrons ? la question d'argent passe avant tout... On peut citer également les difficultés que l'on a pour trouver le personnel.

« Les domestiques et surtout les servantes deviennent de plus en plus rares et, de ce fait, plus exigeants ; naturellement les enfants du cultivateur voudraient jouir des mêmes avantages ; un jeune ménage ne veut plus travailler pour un gage de 2 à 300 francs et les non mariés ne se contentent plus de la traditionnelle pièce de quarante sous les jours de sortie : ils demandent — ce qui est très juste — à être gagés comme les domestiques. Les parents ne peuvent donner ce qu'ils n'ont pas : voilà pourquoi la jeunesse fuit vers les villes et pourquoi les anciennes maisonnières deviennent de plus en plus rares.

« Les rapports de maîtres à métayers se sont beaucoup améliorés quoique laissant encore bien à désirer. Assurément, plusieurs fermiers généraux conservent en partie leur arrogance ancienne, mais enfin je trouve que nous avons acquis quelque chose sur ce point.

« Comme remède, en attendant que les cultivateurs trouvent par les coopératives et les associations diverses un système de culture mieux en rapport avec les conceptions de la vie moderne, il serait à souhaiter que chaque cultivateur soit fermier de la terre qu'il cultive »

(Gennetines).

« Les cultivateurs ont un personnel trop restreint auquel ils demandent un effort trop considérable, ce qui nuit parfois aux bonnes relations entre exploitants d'une part, domestiques et journaliers d'autre part.

« Remèdes : disparition totale de l'impôt colonique, réparations aux bâtiments existants et constructions neuves en certains endroits ; assainissements des terres et prairies. Ceci obtenu je voudrais voir instaurer un régime nouveau d'exploitation avec un travailleur (homme) par chaque dizaine d'hectares. Les travailleurs atteignent déjà ce nombre dans les domaines de M. Mercier et dans quelques-uns de M. de Dreuille. Ces domaines sont très bien tenus ; les propriétaires en tirent de bons revenus et les métayers vivent largement, malgré que ceux de M. de Dreuille paient encore un impôt colonique assez élevé. Cette innovation marquerait un progrès réel parce qu'elle empêcherait le surmenage des uns et le chômage des autres.

« Il faut noter qu'actuellement un grand nombre de métayers n'ont qu'un homme pour 15 ou 20 hectares. »

(Tronget).

« L'impôt colonique est beaucoup trop lourd. Le métayer vit toujours dans la crainte de ne pouvoir payer en temps utile ses domestiques, ses frais d'outillage, ses dépenses de toute sorte. Il souffre de se voir souvent raillé, insulté par son fermier général, même quand toutes les bonnes raisons sont de son côté. Il souffre aussi du logement insalubre et la plupart du temps insuffisant, des privations sans nombre auxquelles il est obligé de se condamner, des redevances en nature qu'il doit fournir, des charrois trop nombreux qu'il fait pour le maître, corvées qui le tiennent hors de chez lui depuis le grand matin jusque tard dans l'après-midi, sans boire ni manger le plus souvent et sans la moindre rétribution.

(Thionne).

« Les maux dont on souffre le plus sont en général les charges de l'impôt colonique et des roulages ; on souffre aussi du mauvais entretien des fermes. Les propriétaires, même riches à millions, négligent complètement les bâtiments des fermes. Le remède serait, je crois, la création d'une commission d'hygiène qui serait chargée de veiller au bon état des locaux, tant pour les métayers que pour les animaux. »

(Saint-Léon).

Trop de travail impayé, trop d'entraves aux libertés syndicales, politiques et religieuses, trop de vexations inutiles, voilà pour les métayers. Pour les journaliers : salaires trop restreints et chômage trop long.

« Causes de ces maux : l'ignorance. »

« Remèdes : l'éducation par la propagande et les bibliothèques syndicales. »

(Vaumas).

« Les maux dont nous souffrons : manque d'ouvriers et de domestiques, (les jeunes gens abandonnent nos campagnes) ; habitations défectueuses, écuries malsaines, cours en mauvais état ; impôt colonique trop lourd ; redevances exagérées : (le métayer doit donner du foin, de la paille, des œufs, du beurre, du fromage, etc.) ; terrains trop mouillés qu'il faudrait drainer, etc... »

(Droiturier).

« Charges trop lourdes, impôt colonique trop élevé. »

(Lusigny).

« Toujours d'être trop exploités, toujours de l'impôt colonique trop lourd. »

(Chemilly).

« Nous payons trop cher. Le seul remède serait que l'Etat classe la terre en trois catégories en fixant un prix maximum pour chacune. »

(Coulandon).

« L'oppression voulue et intense des propriétaires et fermiers généraux qui, par tous les moyens, exploitent et persécutent les travailleurs du sol et les tiennent dans une situation voisine de la misère ; condition déplorable faite aux enfants à leur sortie de l'école qui, du fait du surmenage auquel ils sont astreints, sont forcés d'abandonner complètement livres et cahiers et perdent en peu d'années l'instruction qu'ils ont acquise ; le surmenage influe aussi sur leur physique et les empêche de se développer normalement.

« Remèdes : Toute oppression réprimée. Baux de métayage conformes au bail-type de la Fédération. Cours professionnels obligatoires pour les adolescents. Institution de conseils de prud'hommes agricoles qui auraient à régler les différends et à faire respecter les baux rédigés par des commissions mixtes agricoles. »

(Thiel).

« Défaut de règlements de comptes en fin d'année. Le maître donne de loin en loin quelques acomptes, mais se dérobe le plus souvent quand vient l'époque de régler définitivement. Redevances de toute sorte qu'il faut donner à tout moment. Impôt colonique qu'on augmente dès que le métayer semble en passe de se tirer d'affaire à peu près. Enfin, il est des métayers qui sont astreints à fournir toutes les semences. »

« Comme remède, il faudrait une bonne loi, bien appliquée, qui supprimerait toutes ces iniquités et laisserait aux travailleurs une rémunération suffisante de leur travail. »

(Meillard).

« Les maux dont souffrent le plus les vigneron et métayers sont de causes différentes. 1° Notre pays, trop divisé en petites parcelles, oblige à travailler beaucoup de terrain à bras ; et, de ce fait, le soir il n'y a pas grand travail de fait, donc pas d'argent de gagné. 2° Les locations de terrain et les contrats de métayage se font à des conditions tellement désavantageuses qu'il ne reste rien pour le travailleur. Le propriétaire fait planter de la vigne à son vigneron et une fois la vigne en rapport, il lui donne à choisir entre une augmentation de loyer et la Saint-Martin. Je pourrais citer beaucoup d'exemples de ce fait, notamment le cas d'un pauvre homme qui, après avoir établi un vignoble de 3 hectares — soit 5.000 fr. de frais à sa part — a dû partir au 11 novembre dernier pour avoir manqué de soumission à son maître. »

(Bresnay).

3^e question : *Donnez quelques exemples des abus dont vous avez à vous plaindre.*

Cette question offrait avec la précédente une connexité étroite. Aussi, plusieurs n'ont-ils pas cru devoir y répondre spécialement. Cependant elle a fourni à certains l'occasion de nous signaler quelques faits typiques.

« L'année dernière, la graine de betterave se vendait chez les commerçants de 1 fr. à 1 fr. 20 le kil. Un fermier général de la région l'a comptée 2 fr. 40 à ses métayers, sous prétexte que c'était une graine spéciale. Il leur a compté les engrais 0 fr. 50 au-dessus du cours normal, toujours sous le prétexte de qualité meilleure. Enfin, il n'achète jamais de bétail dans le pays : — le bétail du pays n'est pas d'assez bonne race. Il va faire ses achats au loin ; lui seul connaît les prix, et les prix qu'il indique sont toujours très élevés. En revanche, il achète toutes les bêtes qui sont à vendre dans la propriété, et, quels que soient leur âge et leur état, elles n'arrivent jamais à couvrir le prix d'achat. »

(Vaumas).

« Certains propriétaires privent leurs métayers de tout attelage, considérant que les pauvres gens conviennent pour aller à pied et pour transporter à bras leurs denrées aux marchés ou aux foires. Par contre, ils les obligent à des charrois lointains pour l'entretien de leurs châteaux, voire même pour des constructions neuves, — *et cela sans rétribution.* Enfin, plusieurs se permettent d'acheter et de vendre hors de la présence du métayer. »

(Lusigny).

« Un propriétaire de la contrée a fait effectuer cette année, *en pleine moisson*, des roulages pour son agrément personnel. »

(Thionne).

« Beaucoup de métayers sont logés dans des bâtiments qui, en bonne justice, ne devraient pas être admis pour faire des poulaillers.

« Même chose d'ailleurs pour les étables où, quoi qu'on fasse, s'accumule la vermine favorable aux épidémies. »

(Saint-Léon).

4^e question : *Que pensez-vous du métayage et des fermiers généraux ?*

Faisceau de réponses assez variées sur le premier point, d'une concordance presque absolue sur le second.

« Je condamne résolument le métayage ; il a pu être bon jusqu'à ce jour, mais jamais les cultivateurs ne s'émanciperont complètement avec ce mode de culture. Si encore, comme nous l'avons demandé, les métayers étaient vraiment associés ? Mais je ne crois pas que les propriétaires y consentent jamais. Peut-être, à la rigueur, admettraient-ils la suppression de l'impôt colonique, des corvées et redevances ; mais que leurs métayers soient égaux en droits dans la direction du domaine, non, ce serait leur enlever trop d'autorité, ce serait les abaisser trop.

« Quant aux fermiers généraux, ils ont pu être utiles à une époque. Mais ils n'ont plus actuellement leur raison d'être et leur disparition s'impose à bref délai. Au reste, ils sont loin d'avoir les faveurs de l'opinion publique. »

(Gennetines).

« Il faut faire tous les efforts possibles pour arriver à l'abolition des fermiers généraux qui écrasent les pauvres métayers par toutes les mauvaises conditions imaginables. J'ai vu tout récemment encore des métayers passer d'un impôt colonique de 300 fr. avec le propriétaire à un impôt de 700 fr. avec un fermier général.

(Saint-Léon).

« La plupart des fermiers généraux attrapent ce qu'ils peuvent au détriment de l'agriculture. Si la chose était bien comprise, peut-être les cultivateurs ne voudraient-ils plus accepter de contrats de métayage avec ces sous-propriétaires. »

(Tronget).

« Les fermiers généraux font ce qu'ils peuvent pour tenir leurs métayers dans la gêne et l'ignorance ; ils chassent de leurs domaines tous

les bons cultivateurs parce qu'ils sont aussi de bons syndiqués aptes à éclairer leurs camarades et ils les remplacent par des gens de tous métiers : tisserands, aubergistes, maçons, etc., à qui ils font des avances et qu'ils tiennent sous leur entière dépendance. »

(Thionne).

« Le métayage est un bon mode de culture, mais il ne devrait pas y avoir de fermiers généraux. »

(Lusigny).

« Pour les métayers, c'est l'esclavage et souvent les mortifications ; pour les fermiers généraux, les honneurs et la fortune. »

(Coulandon).

« Le métayage me semble condamné, les fermiers généraux ayant acculé les métayers à la ruine ; et ce sera le bonheur des générations futures. »

(Vaumas).

« Le fermier général est le premier à prendre le pain du pauvre métayer ; et souvent, non content de l'exploiter, il lui jette des paroles très grossières que le métayer est tenu d'entendre sans y répondre : c'est triste ! »

(Droiturier).

« Les fermiers généraux ! inutile de s'occuper de parasites de ce genre autrement que pour souhaiter leur suppression. »

« Cependant, il faut être juste, plusieurs ont rendu des services, soit en mettant en culture des terrains de bruyères, soit en améliorant les cheptels. Mais ils n'ont jamais perdu de vue leur intérêt personnel ; ils ont su édifier des fortunes et tenir les travailleurs du sol dans un état toujours voisin de la misère. Le métayage serait une bonne méthode d'exploitation, à condition de faire aux métayers des contrats plus équitables et d'élever leur niveau intellectuel. »

(Thiel).

« Le métayage est, à mon avis, un mode de culture qui, sans être parfait, donnerait, s'il était appliqué dans de bonnes conditions, des résultats assez satisfaisants. Les fermiers généraux n'ont peut-être pas précisément entravé les progrès de l'agriculture — quelques-uns même ont fait des améliorations — mais le bénéfice qu'ils prélèvent sur les recettes de l'exploitation serait bien mieux mérité au métayer. »

(Meillard).

« Mes idées personnelles sont franchement défavorables aux fermiers généraux. De leur fait, le plus beau bénéfice de la culture est perdu pour l'ouvrier ; de plus, ce dernier, dirigé au jour le jour, ne développe pas ses qualités d'initiative ; il ne s'habitue qu'à la soumission et à la bassesse. »

« Il en résulte que les bons métayers, capables de diriger seuls une exploitation agricole, sont assez rares dans notre région. La plupart des propriétaires ne voulant pas, d'autre part, s'occuper eux-mêmes de leurs biens, le rôle de ces tiers funestes que sont les fermiers généraux ne me semble pas encore fini. »

(Bresnay).

5^e question : *Les progrès en agriculture, dans l'Allier, ne sont-ils pas entravés par certaines causes ? Lesquelles ?*

« Ils sont entravés pour plusieurs raisons, dont la principale est que le cultivateur est toujours trop gêné d'argent.

« Les ouvriers et domestiques deviennent rares ; leurs salaires augmentent d'une année à l'autre. Dans les domaines qui occupaient quatre et cinq hommes il y a quinze ans, on trouve moyen aujourd'hui de bâcler le travail avec trois hommes et un gamin.

« Forcément, il reste beaucoup à faire, mais les métayers ont peut-être raison de restreindre la main-d'œuvre, car les propriétaires y perdent plus qu'eux.

« On pourrait suppléer au manque de bras, en utilisant les machines de toute sorte qui existent aujourd'hui, mais l'argent manque pour se les procurer. »

(Gennetines).

« Plusieurs causes nuisent aux progrès de l'agriculture. Un certain nombre de propriétaires vivent très loin de leurs domaines. Ils sont remplacés soit par un fermier général, soit par un garde ou un régisseur. Tous ces gens-là ne s'occupent que de leur situation personnelle. Quant aux métayers, ils ne peuvent pas grand'chose par eux-mêmes en ce qui concerne le progrès.

(Tronget).

« Une des raisons principales qui nuisent au progrès, c'est l'accumulation de la fortune entre les mains de propriétaires trop riches et trop insouciantes. Ceux qui régissent directement ne connaissent pas suffisamment la culture. Les autres louent à des fermiers généraux et ces derniers, très roublards, tirent le plus possible de la ferme les premières années et ensuite laissent tout aller à la dérive.

(Saint-Léon).

« L'agriculture souffre de ce que la plupart des cultivateurs savent qu'ils ne resteront que peu de temps dans le domaine qu'ils exploitent et que, malgré tous leurs efforts, ils ne trouveront jamais de quoi se mettre à l'abri de la misère.

« La science agricole ne s'acquiert que par de longues années d'expérience ; les métayers n'ont pas un avenir suffisamment assuré pour l'acquérir et pour entreprendre des travaux d'amélioration.

« La division des terrains est aussi chez nous, très nuisible. Tel propriétaire possède un hectare, voire un demi-hectare divisé en 5 ou 6 parcelles. J'ai eu pour mon compte 4 hectares et demi de terres et vignes, divisés en 33 parcelles. L'exploitant, dans de telles conditions, ne peut que vivre malheureux.

« Il serait facile aux propriétaires d'élargir leurs champs en échangeant des parcelles. Mais nul ne s'y résoud, à moins d'être sûr de tirer un revenu double de la parcelle qui lui adviendra... »

(Bresnay).

« Le progrès agricole, dans l'Allier, est entravé par le manque d'argent et la surcharge d'impôts. »

(Coulandon).

« L'agriculture bourbonnaise a progressé pendant un demi-siècle grâce au double développement du commerce et du machinisme. Mais on peut constater facilement qu'un arrêt général se produit par défaut de main-d'œuvre et surtout par manque de sécurité et de fonds pour les exploitants. »

(*Vaumas*).

« Généralement, les gros fermiers ne sont pas des agriculteurs et ils n'entendent rien à la manière de cultiver. D'ailleurs, ils ne sont qu'ambitieux d'argent et se moquent de ruiner les domaines, — ce qui arrive en bon nombre d'endroits sans que les propriétaires s'en aperçoivent. »

(*Droiturier*).

« Bâtiments insuffisants dans certaines propriétés. »

(*Lusigny*).

« L'agriculture fait des progrès ; le propriétaire en bénéficie mais le colon n'en profite guère. »

(*Chemilly*).

« Le métayer est souvent routinier, presque automatique ; il fait tel travail à telle saison, comme les hirondelles au printemps bâtissent leurs nids ; les progrès de la science sont pour lui lettre morte, et plus d'un professeur d'agriculture lui a paru ridicule. Cela résulte de la condition d'esclavage dans lequel il est tenu depuis des siècles et des siècles. »

(*Thiel*).

6^{me} Question : *L'œuvre des syndicats. — Ce qu'ils ont fait. — Pourquoi ils n'ont pu faire davantage.*

Là, aussi, les réponses offrent une concordance presque entière. Les syndicats n'ont pas fait beaucoup ; ils ont eu trop d'ennemis puissants ; ils ont été trop mal compris. Ils ont cependant fait quelque chose, et malgré la crise présente, crise qui devait se produire fatalement, il faut espérer beaucoup de l'avenir... Le même optimisme se retrouve même chez ceux qui déclarent que leur groupe n'a eu aucune influence jusqu'ici.

« Nous sommes forcés de le constater, les syndicats n'ont pas donné les résultats que l'on était en droit d'espérer. »

« A la période d'enthousiasme du début, les cultivateurs sont venus assez nombreux. La plupart, n'ayant aucune idée de ce qu'était un syndicat, croyaient que du jour au lendemain des améliorations allaient survenir. Voyant que leur espoir était vain, les timides, et ceux qui avaient suivi le mouvement pour faire comme les autres, commencent à démissionner. De 45 adhérents, nous sommes tombés à 25. J'estime pourtant qu'au point de vue éducatif nous avons fait beaucoup, car de nombreux non-syndiqués sont imbus de nos idées. »

« On a dit souvent que les ouvriers d'industrie, que les bûcherons même étaient bien plus avancés, qu'ils avaient obtenu en peu de temps des avantages appréciables. Mais il faut reconnaître que les uns et les autres travaillant ensemble et n'ayant pas d'intérêts dans l'entreprise, ont, de ce fait, de grandes facilités sur les cultivateurs. »

« La principale raison de notre demi-insuccès c'est que la masse n'est pas assez instruite et n'a pas conscience de sa force. Je connais beaucoup de domaines où on ne lit même jamais un journal.

« Jusqu'ici les métayers étaient habitués à subir tous les caprices du maître, à aller au-devant de ses désirs, à se considérer comme *des serviteurs*. C'est pourquoi, lorsqu'un domaine est à prendre, avant de se renseigner sur les prix et conditions, on s'occupe d'abord de savoir si le maître est un bon maître. Se syndiquer, c'est en somme se rebeller contre l'autorité de cet homme...

« On sait aussi les difficultés que rencontre le métayer déplacé pour retrouver une nouvelle exploitation un peu convenable. Les mauvais domaines sont assez souvent libres, mais il n'en est pas de même pour les domaines un peu avantageux.

« Voilà pourquoi la peur de faire la Saint-Martin a tant entravé notre action.

« Quelque modestes que soient les résultats obtenus j'estime que nous ne devons pas nous décourager. La désertion des campagnes, la hausse des salaires des domestiques, les meilleures conditions de vie faites aux journaliers, les nouvelles méthodes de culture inapplicables dans l'état de choses actuel, tout nous montre que la situation présente ne peut durer. Le mieux arriverait vite si les camarades connaissaient le prix de l'union et consentaient à la pratiquer. »

(Gennetines).

« Le syndicat a fait obtenir à quelques-uns, dans notre contrée, quelques petites améliorations. Mais cette œuvre est excessivement mal comprise et encore plus mal interprétée. Les uns considèrent les administrateurs des syndicats comme des exploiters qui jouissent des fonds versés par leurs camarades ; d'autres les accusent d'ambitions politiques ; d'autres prétendent que les syndiqués ont l'intention de dépouiller ceux qui possèdent.

« En ce moment, nous traversons une forte crise, les politiciens faisant tous leurs efforts pour se servir des sociétés dans un but électoral. D'une façon générale les travailleurs sont encore trop inféodés aux coterie politiques et ont trop de confiance aux charlatans qui en vivent pour faire de bons syndicalistes.

« Au surplus, dans notre commune il y a très peu de gens vraiment miséreux et beaucoup tiennent ce raisonnement : « Je n'ai pas besoin de leur syndicat pour faire mes affaires, je ne suis pas mal placé, je ne tiens pas à me faire mettre à la porte. »

« Et d'autres : « Voyez-vous, ces *bounhommes* qui voudraient nous donner des ordres, ils feraient bien mieux de faire leur ouvrage. »

« De tout ceci, progrès long et difficile. »

(Tronget).

« Notre situation demeure stationnaire. Nous avons subi de rudes assauts au début, quelques-uns ont lâché prise, mais les fermes sont restés et demeurent inflexibles.

« L'œuvre des syndicats serait magnifique si les esprits étaient moins encrassés d'ignorance et de préjugés.

« Malgré tout, l'action de notre groupe a produit indirectement des résultats assez avantageux. Un métayer syndiqué a vu diminuer de 150 francs son impôt colonique ; mais il n'a obtenu cette faveur qu'en consentant à donner sa démission.

« D'autres ont obtenu la suppression des roulages et diverses autres améliorations, mais toujours contre la promesse de se tenir en dehors du mouvement.

« Si nous étions nombreux et bien organisés nous obtiendrions satisfaction sur tous les points; malheureusement nous ne représentons qu'une infime minorité et ceux qui ont bénéficié de notre action ne nous soutiennent pas, bien au contraire.

« Il nous faut cependant tenir bon et attendre avec patience que les cultivateurs en arrivent à mieux comprendre leurs véritables intérêts. »

(*Saint-Léon*).

« Les syndicats ont eu quelques résultats avantageux. Ils n'ont pu faire davantage parce qu'ils ont de trop nombreux et de trop puissants ennemis : fermiers généraux, propriétaires, avec leur nombreuse suite, etc. — sans parler du manque d'instruction parmi les travailleurs, qui est une autre grande entrave au succès. »

(*Thionne*).

« La force nous manque pour agir ; mais il faut bien dire que depuis la création des syndicats, les métayers sont bien plus tranquilles. Les maîtres ne parlent plus des congés de Saint-Martin, avec lesquels ils nous avaient effrayés au début. Nous savons quel prix la Fédération paie les engrais et ils n'osent pas nous les compter plus cher..

« Il faudra du temps pour arriver, mais nous ne perdons pas courage ; nous sommes persuadés que les camarades, jusqu'ici réfractaires, finiront par se joindre à nous ».

(*Droiturier*).

« Les syndicats ont semé dans les cœurs les plus endurcis un germe qui produira de bons effets, plus tard.

« Déjà, quand il est question de l'œuvre syndicale les plus arriérés, après s'être assurés qu'il n'y a pas là d'oreilles indiscretes, osent répondre : « Ah ! oui, si l'on pouvait s'entendre ! » C'est une preuve que la semence est bonne. Continuons donc de la jeter partout : la moisson croîtra lentement, mais elle viendra.

« Si les syndicats n'ont pas fait davantage, c'est uniquement parce que le terrain n'était pas près. Comment l'idée nouvelle pouvait-elle tout de suite porter des fruits dans une population qui l'avait totalement ignorée jusqu'alors ? Les fondateurs de groupes, les premiers, se sont trompés sur la marche de l'œuvre qu'ils entreprenaient. Nous traversons actuellement une période critique, mais elle représente une étape nécessaire et qui fatalement devait se produire. »

(*Vaumas*).

« L'œuvre du syndicat est déjà belle, mais avec le temps elle deviendra plus considérable encore.

« Le syndicat a permis à ses membres de se connaître mieux ; il leur a donné l'esprit de discussion loyal que l'on constate à toutes les réunions. Il a établi une Caisse de crédit qui les facilite pour leurs achats et leurs ventes.

« S'il n'a pas fait plus, cela provient du manque d'instruction qui fait que beaucoup ne comprennent pas son véritable rôle et s'abstiennent par défiance ou par crainte.

« Mais j'ai beaucoup d'espoir dans l'avenir. »

(*Coulandon*).

« L'œuvre des syndicats est nulle ; les propriétaires résistent parce que nous ne sommes pas assez forts.

« Certains métayers non syndiqués, par contre, obtiennent quelques améliorations. »

(Lusigny).

« Notre situation actuelle, sans être bonne, encourage à la persévérance. Nos pas sont lents, mais s'affermissent. Le nombre d'adhérents s'est accru de six unités. Cependant, en dépit de la création d'une Caisse locale de crédit, le montant de nos achats en commun fut inférieur cette année à celui de l'an dernier.

« Cette extrême lenteur est dû à l'esprit soumis et craintif du paysan qui le rend hostile à tout changement, méfiant des choses nouvelles.

« Il est dû aussi à la guerre acharnée que ne cessent de lui faire les propriétaires et fermiers généraux. »

(Thiel).

« L'œuvre de nos syndicats n'a pas été brillante jusqu'ici. La propagande non suivie d'actes est plutôt d'un effet contraire à ce qu'on voulait en attendre. Mieux eut valu avoir d'abord la qualité que la quantité au point de vue des adhérents.

« Le syndicat devrait avoir un but commun et accessible à tous : acheter, vendre, travailler en commun.

« Il faudrait obtenir du Parlement la suppression pure et simple de l'impôt colonique et le vote d'un crédit destiné à organiser des magasins coopératifs dans tous les centres agricoles.

« Alors, les nombreux groupes affiliés à la Fédération bourbonnaise des travailleurs de la terre, débarrassés de leurs soucis particuliers, pourraient n'avoir plus qu'un idéal commun dans le sens indiqué plus haut ; ils représenteraient une force morale considérable, et leur action pourrait être vraiment féconde. »

(Bresnay).

« ... Le syndicat n'a guère fait de progrès ; la plus grande partie des métayers sont sous la coupe des gros propriétaires : et ils ont peur de faire la Saint-Martin. La misère et l'ignorance nous sont également très funestes. »

(Chemilly).

« Le syndicat a réussi à grouper quelques camarades, bien peu nombreux, hélas ! et encore beaucoup se retirent... Mais ceux qui restent ont le ferme espoir de voir aboutir leurs justes revendications.

« Par le syndicat, on apprend à se mieux connaître ; on apprend à se soutenir.

« Si l'on pouvait arriver à la suppression de l'impôt colonique, et à obtenir les améliorations nécessaires aux bâtiments et aux cultures, la terre alors produirait davantage et le bonheur reviendrait dans la classe paysanne.

« Mais il y a trop d'hésitants ; il en est trop qui ont peur de leur maître. Ce sont toujours, d'ailleurs, les plus malheureux et en agissant ainsi ils ne sont pas près de voir la fin de leurs maux... »

(Meillard).

Evidemment, il n'a rien été dit de bien nouveau au cours de cette enquête. La Fédération n'avait pas attendu jusque-là pour dénoncer tous les maux qu'elle révèle et pour indiquer les remèdes qu'elle préconise. Mais je trouve, quant à moi, que d'être évoqués une fois de plus, avec un tel accent de sincérité, par des camarades si éloignés les uns des autres les faits connus ressortent avec une intensité nouvelle ; et les hommes les plus indifférents, les plus hostiles aux idées émancipatrices ne manqueront pas d'en être frappés... Ou, sinon, ce serait le cas de leur appliquer la vieille formule évangélique : « Ils ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre... »

L'enquête nous montre qu'il y a unanimité absolue sur les points essentiels : condamnation sans merci de ces lourdes iniquités que sont l'impôt colonique, les redevances, les corvées ; condamnation sans merci des fermiers généraux : (à peine convient-il de noter la légère restriction de Bresnay, restriction rendue nécessaire par la regrettable apathie de certains métayers de là-bas, incapables de se tirer d'affaire seuls). Elle montre les progrès de l'agriculture entravés par l'égoïsme et l'autoritarisme des propriétaires, l'insuffisance et la cupidité de leurs représentants, le manque de ressources, le défaut de sécurité et l'ignorance du paysan, — ignorance qui résulte de son état de demi-esclavage...

Le métayage en lui-même est jugé différemment par les uns et par les autres, les uns l'estimant incompatible avec les aspirations nouvelles et voué à une disparition prochaine, les autres croyant que, soumis à des réformes sérieuses, ce mode d'exploitation pourrait donner, somme toute, de bons résultats. Il faut noter d'ailleurs, dans l'état présent, des différences assez considérables ; la situation des métayers de Tronget semble bien meilleure, par exemple, que celle des métayers de Vaumas, de Thionne, de Droiturier et même de Gennetines.

Qu'on retienne cette observation faite par Tronget : « Il faut, pour cultiver convenablement et sans trop de surmenage *un homme par dix hectares.* »

Un homme par dix hectares, soit six hommes pour une ferme de soixante hectares, alors que le plus souvent le travail est fait par trois ou quatre ! Les quelques domaines de la commune qui jouissent de conditions favorables pratiquent ce système et s'en trouvent bien. **Et les propriétaires s'en trouvent bien aussi.**

Cette remarque me semble grosse de conséquences. Ce qui est possible à Tronget doit être possible ailleurs. Ce problème de la main-d'œuvre suffisante doit être mis dans les préoccupations syndicalistes, sur le même plan que la suppression des charges iniques et la reconstruction des masures trois fois centenaires. Tout se tient d'ailleurs : le sort de l'agriculture, le relèvement de la classe paysanne, l'attachement à la terre sont liés dans notre région à la solution heureuse de ces questions angoissantes. Les bras ne man-

queront pas, quoi qu'on dise, quand la situation de l'ouvrier du sol sera digne de l'état de civilisation du siècle. Seulement, il y aura peut-être moins de chômeurs parmi les ouvriers d'industrie ; il y aura peut-être moins de concentration vers les villes, et tout n'en ira que mieux...

Si une enquête semblable était faite dans toutes les parties du territoire français, et si l'on y répondait seulement aussi bien, il serait possible alors de dresser un tableau à peu près sincère de l'état actuel des classes rurales, — tableau qui permettrait de faire entre les différentes zones des comparaisons intéressantes, — tableau qui serait tout de même un peu plus véridique que les statistiques des gros fonctionnaires ou des bourgeois sociologues...

Je souhaite que notre enquête ne passe pas inaperçue en haut lieu.

Je la recommande à MM. les Membres de la section agricole du *Musée Social* et à MM. les Membres de la *Ligue Républicaine de la Petite Propriété* qui veulent « employer tous les moyens en leur pouvoir pour combattre la désertion des campagnes. »

Je me permets aussi, avec tout le respect dû à un très grand personnage, de la recommander de même à M. Berteaux, professeur à l'école nationale d'agriculture de Grignon, chevalier de la Légion d'honneur. M. Berteaux, dans le discours qu'il prononça le 5 juin à la distribution des récompenses du concours régional de Moulins, s'occupa du métayage et ne laissa point ignorer à ses auditeurs qu'ayant lu les ouvrages ou études de MM. Dubost, Young, Rieffel, de Gasparin, Méplain, de Larminat, de Garidel, Vernaison, etc., il était documenté à fond sur les avantages et les inconvénients de ce mode de culture.

Peut-être qu'après avoir comparé les avis de tant d'agriculteurs émérites, de tant d'auteurs distingués, M. le professeur sera heureux de connaître l'avis de quelques métayers... Car ceux-là aussi doivent avoir quelques droits à parler du métayage... Et les opinions de ceux d'en haut ne doivent pas être les seules à compter...

D'ailleurs, M. Berteaux n'ignore pas la Fédération, puisqu'il a éprouvé le besoin de lui décocher quelques traits assez maladroits aux applaudissements de la *société d'élite* qui se pressait dans la salle. J'ai idée pourtant que quelques-uns firent mentalement des réserves... mais ils eurent le bon esprit de ne rien dire... Il eut été malséant de troubler la fête...

Nous donnons sur la couverture les passages du discours relatifs au métayage et à la Fédération. Nous tâcherons de les discuter de plus près une autre fois. Mais qu'on veuille bien comparer dès maintenant la phrase touchant la liberté d'action des métayers quant aux clauses des contrats, avec l'opinion émise autrefois sur le même sujet par M. Milcent, et rapportée aujourd'hui par Pontet, on verra que l'appréciation la plus saine, la plus conforme à la vérité, à la justice, la plus humaine, la plus libérale, si l'on veut, n'émane pas

de M. le Professeur. Il s'est montré en ce cas beaucoup plus royaliste que le roi, beaucoup plus *propriétaire* que le propriétaire. Il s'est montré le théoricien implacable, et qui ignore tout des contingences... Ce n'est point à son honneur. Et cela valait bien que ces petites épines fussent mêlées aux roses que lui prodiguèrent, outre ses auditeurs, les journaux locaux de toute nuance à propos de son *brillant discours*.

Emile GUILLAUMIN.

La Situation économique des Cultivateurs A BOURBON

Puisque le présent numéro est consacré presque en entier à cette question, pourquoi n'apporterais-je pas aussi à l'enquête ma modeste contribution ? Le sujet, d'ailleurs, est assez intéressant pour qu'on s'en occupe sérieusement.

La situation des cultivateurs s'est-elle améliorée ? On peut répondre sans hésiter : oui. Elle s'est améliorée de deux façons, au point de vue pécuniaire et au point de vue moral.

Au point de vue pécuniaire, si l'amélioration est sensible elle est loin cependant d'être brillante et la grande majorité a peine encore à équilibrer son budget. Les comptes de Saint-Martin sont bien plus forts qu'il y a une dizaine d'années ; mais si les recettes augmentent par suite de la bonne vente de nos produits, les dépenses augmentent presque dans les mêmes proportions par suite du renchérissement de toutes les denrées dont on a besoin.

Au point de vue moral, pour l'observateur, l'amélioration est beaucoup plus sensible. S'il existe encore des gens imbus des préjugés anciens ; s'il en existe malheureusement trop qui se plient sans récriminer à toutes les exigences des « maîtres » leur nombre va diminuant de plus en plus et certains ont rejeté à peu près complètement toute habitude de soumission, de platitude.

Les rapports entre paysans se ressentent de ce relèvement ; le vieil esprit de défiance tend à diminuer et il y a tout lieu d'espérer que ce mouvement d'émancipation ira s'accroissant.

Et pourtant la pression, du côté bourgeois, est plus active, plus forte que jamais. Nos maîtres ne laissent échapper aucune occasion de manifester la puissance attachée à leur fortune.

Pour les malins ils emploient la ruse et la douceur, pour les autres l'autorité fait merveille.

Mais, où chacun est presque toujours dupé, c'est pour les conditions insérées dans les baux. Bien rare est le propriétaire ou fermier général qui accepte le sous-seing privé ; aussi rares sont les cultivateurs capables de rédiger un bail. En général, les affaires se

passent donc chez le notaire et comme celui-ci est, sauf exception très rare, avec le Monsieur, contre le paysan, comme il a l'habitude de rédiger ces contrats dans un vocabulaire spécial, incompris de la plupart des travailleurs de terre, ces derniers sont trompés d'une façon odieuse.

D'un autre côté, la concurrence qui se fait toujours entre les demandeurs de ferme, les oblige à accepter n'importe quelles conditions pourvu qu'ils obtiennent la préférence.

Ici, comme partout dans l'Allier, les exploitations se donnent soit en métayage, soit en fermage.

Le métayage devrait être le partage à moitié de tous les fruits du domaine comme le partage de toutes les dépenses. Il devrait être une Association entre le Travail et le Capital : les deux associés ayant les mêmes droits. On sait que le métayage, tel qu'il se pratique, est loin de rentrer dans ce programme.

Le Capital, représenté par le propriétaire ou le fermier général, est seul maître des achats, des ventes, de la direction complète. Et comme tel il s'octroie la part du lion : « Tu partageras avec moi, dit-il au Travail, mais auparavant tu me remettras ceci, et cela et cela encore ». Bref, la part du métayer ne demeure pas grosse.

Le fermage est envié par un grand nombre de paysans, parce que, le terme payé, on est libre : nul ordre à recevoir du propriétaire, ni pour la culture ni pour les ventes ou achats. Aussi, le nombre des aspirants petits fermiers est-il si grand que les prix sont presque inabornables. La concurrence fait également sentir là ses effets pernicieux.

Ces deux modes de culture pourront s'améliorer. Le fermage surtout, à condition que les propriétaires consentent des baux très longs, aidera peut-être au progrès de l'agriculture et au relèvement des cultivateurs.

Quant au métayage, il peut s'améliorer aussi, il peut même devenir un instant passable ; mais il porte en lui une tare qui fait que ses jours sont comptés, je crois bien...

Comme l'a dit avec juste raison notre camarade Pontat : « malgré toutes les améliorations qu'on pourra apporter au métayage, il restera toujours en présence, comme associés, un riche et un pauvre, le premier voudra gouverner malgré tout, le second se lassera d'obéir et le contrat sera brisé ; le métayage est destiné à disparaître ».

Oui, il disparaîtra un jour et avec lui sombrera peut-être le mot ronflant *d'Agriculteur*, dont se parent tant de théoriciens incapables, tant de bourgeois orgueilleux et de parasites notoires qui s'entendent surtout à pratiquer l'arbitraire et la pression.

Sans doute le fermage pourra remplacer complètement le métayage sans que la justice et le bonheur soient instaurés pour cela, mais alors il appartiendra aux cultivateurs unis d'aviser aux mesures à prendre.

M. BERNARD.

Echos

BESSON

Le Syndicat des Cultivateurs de Besson vient de faire l'acquisition de deux herses canadiennes, et de vingt tonnes ; il tient ces instruments à la disposition de ses adhérents, moyennant un prix de location très minime.

Il convenait de signaler ici cette intéressante initiative.

BOURBON

Et un Vétérinaire...

Un gros propriétaire de par chez nous qui possède dans plusieurs communes de grands et bons domaines, se plaint à un Conseiller municipal de Bourbon, qu'on vient d'augmenter de 9 francs ses impôts sur la ferme de X..., ferme qui peut rapporter six mille francs, bon an mal an.

— Que voulez-vous, Monsieur, répond l'autre, c'est l'Assistance médicale qui cause cette augmentation. Tous les miséreux des alentours viennent à Bourbon pour être soignés gratuitement.

— Mais vous pouvez payer les médecins très bon marché, ils sont nombreux à Bourbon !... puis... il y a un vétérinaire !...

VAUMAS

Nous recevons du Syndicat des domestiques de ferme de Vaumas, une communication assez longue et très décousue, dont voici le très impartial résumé :

La plupart d'entre les métayers critiquent nos revendications. Bien à tort, car elles tendent vers leur émancipation, à eux aussi.

Nous voulons une augmentation sur nos salaires qui, jusqu'ici, ne dépassent guère quatre cents francs (1), une nourriture un peu plus soignée, une ration de vin quotidienne ; la fixation du travail dans les grands jours du soleil levé au soleil couché, avec deux heures au repas de midi ; le repos du dimanche, moins le pansage des animaux en hiver.

Nous voulons aussi nous instruire et nous habituer à la discussion afin de ne plus nous laisser ébahir par les belles phrases d'un quelconque orateur et de comprendre que notre sort dépend de notre seule volonté.

(1) Est-il possible qu'à Vaumas le salaire des domestiques adultes ne dépasse guère 400 fr., alors que dans la région de Bourbon, il atteint normalement 550, 600 fr. et même plus. Cette assertion est d'ailleurs en contradiction avec la réponse faite à l'enquête par le Syndicat de Vaumas.

Le Syndicat des domestiques de la région de Vaumas a adhéré à l'*Union départementale des Syndicats ouvriers de l'Allier*, estimant qu'il est bon que les travailleurs des champs prennent contact avec les travailleurs des villes.

Pour la Commission :

Le Délégué,

E. GIROD.

Le Marché n'est pas libre entre Propriétaires et Métayers

Les délégués des Syndicats de Cultivateurs présents à la première réunion que la Fédération a eue avec les propriétaires, doivent se souvenir des paroles prononcées par M. Milcent. Si j'ai bonne mémoire, il disait notamment, que celui qui est obligé de s'adresser à autrui pour travailler n'est pas dans les mêmes conditions que l'homme qui, par sa fortune, ne dépend que de lui-même. D'où la nécessité d'un sentiment de justice et d'équité que les associations professionnelles ont le droit et même le devoir de faire entrer dans les mœurs.

C'étaient de belles paroles qui, malheureusement, sont loin d'être appliquées. En effet, la loi de l'offre et de la demande est une force brutale qui frappe toujours durement les miséreux en proportion même de leur misère.

Pour parler des rapports entre propriétaires et métayers qu'importe, par exemple, à un propriétaire qui jouit de cent mille livres de rente qu'un de ses domaines reste vacant ? il n'en continuera pas moins à se donner les mêmes plaisirs. Mais pour le métayer qui ne peut se placer, les conditions sont bien différentes. La Saint-Martin arrivée, que peut faire cet homme ? Se retirer dans une chaumière quelconque, courir ses journées, en attendant qu'il trouve un autre domaine.

Conséquences : une récolte de perdue, détérioration des instruments agricoles s'il n'a pas de hangar pour les abriter, double frais de déménagement au lieu d'un seul, etc. De plus, n'ayant pas d'occupation à donner à ses enfants, il est forcé de se séparer d'eux ; ceux-ci, dans l'intervalle, peuvent trouver un emploi mieux en rapport avec leurs aspirations et, au moment où il pourra de nouveau entrer dans un domaine il sera souvent seul pour l'exploiter.

C'est pour éviter ces inconvénients que le métayer se précipite avec tant d'empressement sur les domaines à prendre. Le prix est une question secondaire ; il faut se placer avant tout ; lorsqu'il sera casé il ira au besoin implorer la pitié du propriétaire pour obtenir une diminution.

C'est grâce à cette folle surenchère que les propriétaires peuvent

imposer à leur aise les conditions les plus dures ; quelques-uns, soit qu'ils soient plus généreux ou qu'ils reconnaissent que leurs domaines ne peuvent rapporter davantage, donnent des conditions de vie un peu plus larges ; mais beaucoup ne visent qu'à tirer de leurs biens le plus de revenus possible sans se soucier des misères qui en découlent pour les paysans.

Si, contrairement, à cette façon d'opérer les propriétaires s'étaient toujours inspirés de ces sentiments de justice et d'équité, les métayers ne se feraient pas une concurrence si acharnée et, de ce fait, leur situation serait de beaucoup améliorée.

Mais, malheureusement, il faut remarquer que ces sentiments sont loin d'être admis de leur part, car, en dépit des pressantes demandes que la Fédération leur a adressées, ils se sont cantonnés dans leurs privilèges avec une intransigeance irréductible.

Le métayer voit maintenant combien sa position est misérable, il commence à demander un peu plus de justice et de bien-être ; si généralement, il est lent à évoluer, lorsqu'une idée est bien ancrée en lui il en poursuit la réalisation avec ténacité. Il faut donc espérer que, dans un avenir assez rapproché, il saura réclamer et obtenir ses droits.

A ce moment peut-être, MM. les Propriétaires regretteront-ils de ne pas avoir fait à temps les modestes concessions réclamées.

J. PONTET.

Voici quelques fragments du discours de M. Berteaux, professeur à l'École d'agriculture de Grignon, discours qu'apprécie E. Guillaumin dans ses commentaires à l'enquête de la Fédération.

« L'Allier est un département où la grande propriété diminue ; elle a disparu depuis longtemps de la Limagne et ne persiste que dans la Sologne où le morcellement poursuit régulièrement son cours ; la hausse des salaires assure l'accession de la classe ouvrière à la propriété foncière. D'autre part, les grandes propriétés sont, d'une façon très générale, divisées en domaines formant des exploitations peu étendues, de 20 à 70 hectares le plus souvent.

« Le mode d'exploitation dominant et caractéristique du pays est le métayage. 17.171 métayers cultivent 233.800 hectares ; on ne recense que 8.390 fermiers pour 157.700 hectares.

« Que d'assertions contradictoires ont été émises relativement au métayage.

« J'ai étudié ce contrat d'association qui, d'ailleurs, affecte, suivant les contrées, des formes très diverses. Nous devons dire que l'Allier est le pays où il a donné les meilleurs résultats.

« Cependant, même sur cette terre classique du bon métayage, il serait excessif d'attacher à cette forme d'exploitation les progrès réalisés par l'agriculture locale. L'étude des domaines améliorés montre que les grosses améliorations ont toutes été faites par les propriétaires, soit pendant une période d'exploitation directe, soit à côté du métayage ; et, sauf de très rares exceptions, sans l'intervention du métayage.

« Peut-être voudra-t-on admettre dans ce fait l'explication des redé-

vances aujourd'hui payées par les colons dans les propriétés améliorées, de ce qu'on appelle l'impôt colonique ; et si nous ne pouvons discuter ici la légitimité de ces redevances, remarquons au moins que les bons métayers, les nombreuses familles, sont de plus en plus recherchés par les propriétaires qui doivent, pour les conserver dans leurs domaines, leur assurer, avec des bénéfices suffisants, un bien-être dont ne sauraient se passer aujourd'hui les travailleurs ruraux.

« Le métayage exige, pour être productif une coopération constante de deux associés, une confiance réciproque. Et c'est à ce rapprochement que doivent tendre tous ceux qui ont à cœur le progrès agricole et social.

« Il est certes désirable que tout se passe entre propriétaires et métayers ; mais il ne peut pas toujours en être ainsi, et de là, est née cette classe d'intermédiaires dont on a médité plus qu'il ne convenait : les fermiers généraux.

« S'il est vrai que des fermiers généraux sont tentés, avec des baux de courte durée de tirer de la ferme et du métayage tout ce qu'ils pourront, provoquant l'appauvrissement de l'une et la misère de l'autre, il faut remarquer qu'avec de longs baux, et s'ils veulent avoir de bons métayers, les fermiers généraux peuvent et doivent faire le nécessaire pour une bonne culture.

« Enfin, nous ajouterons que beaucoup d'entre eux, par leurs connaissances spéciales, ont été d'excellents initiateurs des métayers aux nouvelles méthodes culturales. »

« Certains se prennent à redouter des organisations récentes qui, sous le nom de Fédération des métayers, menaceraient l'avenir du métayage actuel ; 37 syndicats groupant 1.800 syndiqués, se seraient déjà constitués.

« La Fédération demande : « qu'une patente soit payée par les fermiers généraux ; elle revendique plus de bien-être pour les métayers, beaucoup plus de liberté, suppression de l'impôt colonique, des corvées de redevances, plus de conditions arbitraires ou tyranniques, la réelle culture à moitié fruits ».

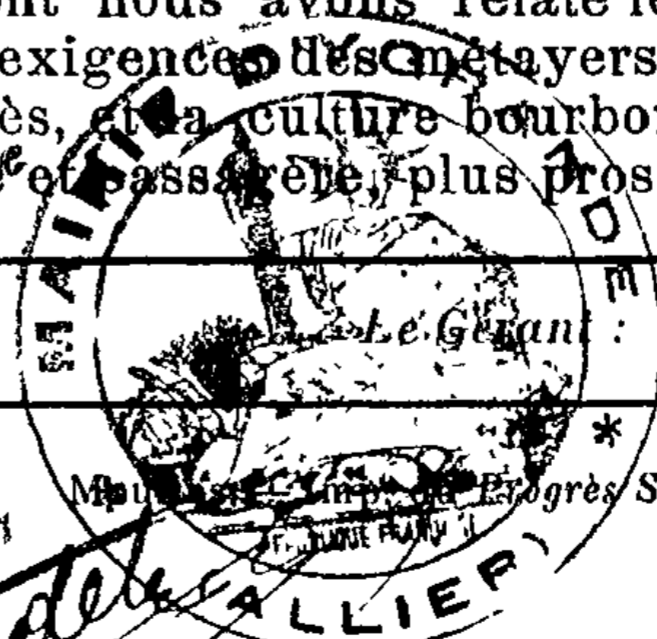
« Est-il utile de rappeler que des conditions qui seraient onéreuses pour un métayer dans un domaine peuvent être avantageuses dans un autre ? Est-il possible d'établir a priori les bases de l'association ? Nous ne le croyons pas, et les métayers sont trop clairvoyants pour se refuser à accepter ici des conditions qu'ils refuseraient ailleurs.

« Leur connaissance du pays leur permet une saine appréciation des clauses auxquelles ils adhèrent librement, et les propriétaires recherchent trop les bons métayers pour leur marchandiser les satisfactions auxquelles ils ont droit.

« Il y a donc lieu de penser que des associés qui ont tout à gagner à vivre en bon accord, continueront à s'entendre et que le métayage du Bourbonnais restera un modèle.

« Les propriétaires, dont nous avons relaté les belles améliorations, n'ont rien à redouter des exigences des métayers qui trouvent chez eux tous les éléments du succès, et la culture bouronnaise sortira certainement de cette crise locale et passagère, plus prospère et plus belle. »

Vu pour légalisation de la signature
de M. Guillaumin
Emile
Approuvé ci-contre
Grand 10 juillet 1910



Le Gérant : Emile GUILLAUMIN.

Mademoiselle ALLIER
Mouvement Social
PROGRÈS SOCIAL

Emile Guillaumin